



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 32044 B1** (51) Cl. internationale : **G08G 1/00; G08G 1/16; B62D 6/00**
- (43) Date de publication : **01.02.2011**

- 
- (21) N° Dépôt : **32125**
- (22) Date de Dépôt : **27.07.2009**
- (71) Demandeur(s) : **ELMKHANTAR OMAR, 43 BLOC O KAMRA NORD CYM RABAT (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **ELMKHANTAR OMAR**

- 
- (54) Titre : **MINIRADAR**
- (57) Abrégé : CETTE INVENTION PRÉSENTE UN MINI RADAR, POUVANT ÊTRE INSTALLÉ À BORD D'UNE VOITURE, CAMION, AUTOCAR, TRAIN OU AUTRE. LE FONCTIONNEMENT DU MINI RADAR EST BASÉ SUR LA DÉTECTION D'UN SIGNAL, À DISTANCE DE 200 MÈTRES, ENVIRON, D'UNE ZONE DANGEREUSE, POUR AVERTIR LE CONDUCTEUR ET PRÉVENIR LE DANGER D'ACCIDENTS. LE MINI RADAR EST COMPOSÉ D'UNE PARTIE MOBILE, LE RÉCEPTEUR, PLACÉ DANS LA VOITURE, ET UNE PARTIE FIXE, L'ÉMETTEUR, ALIMENTÉ PAR UN KIT SOLAIRE ET FIXÉ SUR LES PANNEAUX PLACÉS DANS LES ZONES DANGEREUSES. L'ÉMETTEUR PRODUIT UN SIGNAL QUI SERA CAPTÉ PAR LE RÉCEPTEUR ET TRANSFORMÉ, PAR LA SUITE, EN UN SIGNAL SONORE POUR PRÉVENIR LE DANGER. CETTE INVENTION PERMET DE CONTRIBUER À LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS ROUTIERS, SURTOUT POUR LES CONDUCTEURS QUI EMPREINTES DES ITINÉRAIRES SITUÉS DANS DES ZONES GÉOGRAPHIQUEMENT DANGEREUSES.

## Abrégé du contenu technique

Cette invention présente un mini radar, pouvant être installé à bord d'une voiture, camion, autocar, train ou autre.

Le fonctionnement du mini radar est basé sur la détection d'un signal, à distance de 200 mètres, environ, d'une zone dangereuse, pour avertir le conducteur et prévenir le danger d'accidents.

Le mini radar est composé d'une partie mobile, le récepteur, placé dans la voiture, et une partie fixe, l'émetteur, alimenté par un kit solaire et fixé sur les panneaux placés dans les zones dangereuses.

L'émetteur produit un signal qui sera capté par le récepteur et transformé, par la suite, en un signal sonore pour prévenir le danger.

Cette invention permet de contribuer à lutter contre les accidents routiers, surtout pour les conducteurs qui empruntent des itinéraires situés dans des zones géographiquement dangereuses.

# MINI RADAR

## Description

Cette invention présente un mini radar, pouvant être installé à bord d'une voiture, camion, autocar, train ou autre.

Le fonctionnement du mini radar est basé sur la détection d'un signal, à distance de 200 mètres, environ, d'une zone dangereuse, pour avertir le conducteur et prévenir le danger d'accidents.

Le mini radar est composé d'une partie mobile, le récepteur, placé dans la voiture, et une partie fixe, l'émetteur, alimenté par un kit solaire et fixé sur les panneaux placés dans les zones dangereuses. L'émetteur produit un signal qui sera capté par le récepteur et transformé, par la suite, en un signal sonore pour prévenir le danger.

Cette invention permet de contribuer à lutter contre les accidents routiers, surtout pour les conducteurs qui empruntent des itinéraires situés dans des zones géographiquement dangereuses.

Le mini radar peut être utile, également, pour les conducteurs des grands engins, comme les grues et les clarkes, dont le déplacement présente un risque de dérive probable, notamment, sur les sites d'extraction minière.

# REVENDEICATIONS

1) Mini radar est un système de sécurité routière caractérisé par la détection d'un Signal, à distance de 200 mètres environ, d'une zone dangereuse, pour avertir le conducteur et prévenir le danger d'accidents.

2) Mini radar selon la revendication 1, caractérisé par l'installation à bord d'un véhicule d'un récepteur alimenté par l'allume cigare.

3) Mini radar selon la revendication 1 et 2, caractérisé par l'installation d'un panneau émetteur dans les zones dangereuses alimenté par un kit solaire.

L'émetteur produit un signal qui sera capté par le récepteur et transformé, par la suite, en un signal sonore et/ou visuel pour prévenir le danger.

**SCHEMA SYNOPTIQUE DU MINI RADAR**

